

Il faudra un "pass d'autorisation" pour pêcher dans le golfe du Lion cet été...!

Suite aux différents articles parus dans la presse, la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer tient à exprimer avec fermeté son opposition résolue à un tel projet et à rappeler sa position ; position qui a été notamment réaffirmée avec l'ensemble des autres fédérations concernées dans le cadre de la résolution sur la pêche de loisir élaborée par le Groupe de travail N°5 du Comité du Nautisme et de la Plaisance. La FNPP est favorable à une déclaration des pêcheurs et des prises, et à l'établissement d'un quota mensuel uniquement sur les espèces en difficulté pour lesquelles le prélèvement de la pêche de loisir s'avérerait significatif. La Fédération tient également à rappeler que les parcs marins n'ont pas vocation à se substituer à la réglementation nationale et que tous les moyens à leur disposition seront opposés à ce projet tel qu'il est actuellement présenté ❖

